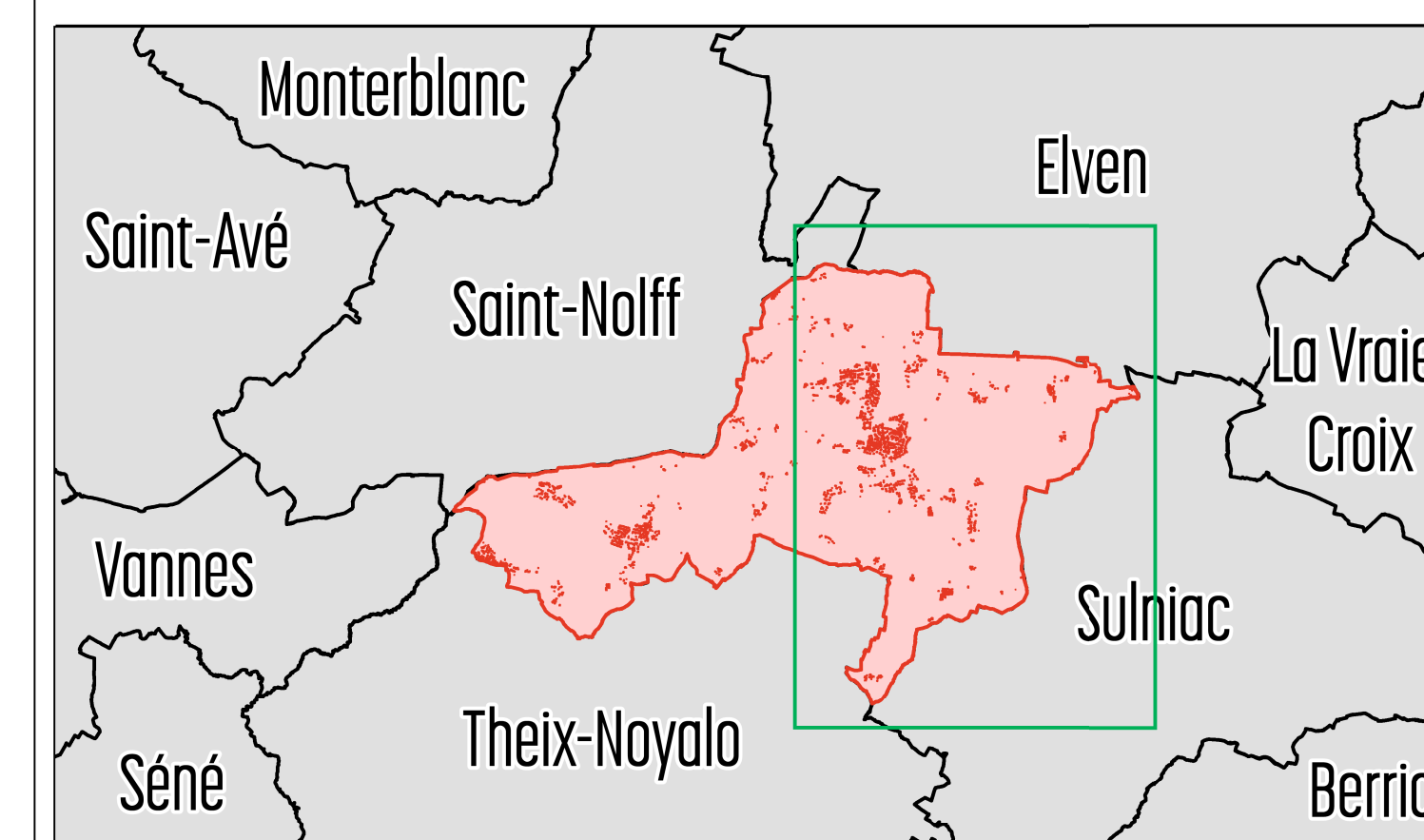


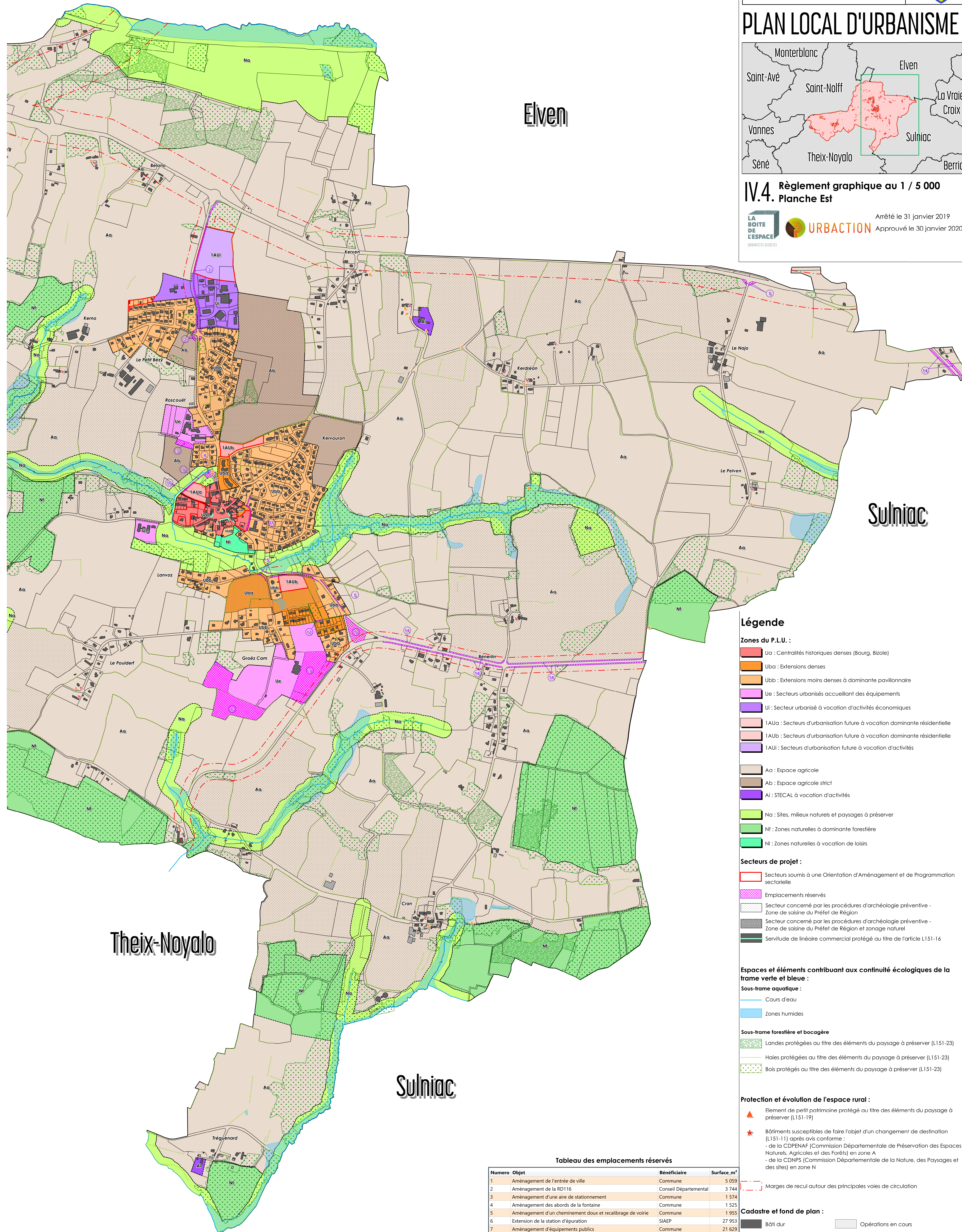
PLAN LOCAL D'URBANISME



IV.4 Règlement graphique au 1 / 5 000 Planche Est



Arrêté le 31 janvier 2019
Approuvé le 30 janvier 2020



Légende

Zones du P.L.U. :

- Ua : Centralités historiques denses (Bourg, Bizole)
- Uba : Extensions denses
- Ubb : Extensions moins denses à dominante pavillonnaire
- Ue : Secteurs urbanisés accueillant des équipements
- Ui : Secteur urbanisé à vocation d'activités économiques
- 1AUa : Secteurs d'urbanisation future à vocation dominante résidentielle
- 1AUb : Secteurs d'urbanisation future à vocation dominante résidentielle
- 1AUi : Secteurs d'urbanisation future à vocation d'activités
- Aa : Espace agricole
- Ab : Espace agricole strict
- Al : STECAL à vocation d'activités
- Na : Sites, milieux naturels et paysages à préserver
- Nf : Zones naturelles à dominante forestière
- Ni : Zones naturelles à vocation de loisirs

Secteurs de projet :

- Secteurs soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle
- Emplacements réservés
- Secteur concerné par les procédures d'archéologie préventive - Zone de saisine du Préfet de Région
- Secteur concerné par les procédures d'archéologie préventive - Zone de saisine du Préfet de Région et zonage naturel
- Servitude de linéaire commercial protégé au titre de l'article L151-16

Espaces et éléments contribuant aux continuités écologiques de la trame verte et bleue :

Sous-trame aquatique :

- Cours d'eau
- Zones humides

Sous-trame forestière et bocagère

- Landes protégées au titre des éléments du paysage à préserver (L151-23)
- Haies protégées au titre des éléments du paysage à préserver (L151-23)
- Bois protégés au titre des éléments du paysage à préserver (L151-23)

Protection et évolution de l'espace rural :

- Élément de petit patrimoine protégé au titre des éléments du paysage à préserver (L151-19)
- Bâtiments susceptibles de faire l'objet d'un changement de destination (L151-11) après avis conforme :
 - de la CDPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et des Forêts) en zone A
 - de la CDNPS (Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des sites) en zone N

- Marges de recul autour des principales voies de circulation

Cadastre et fond de plan :

- Bâti dur
- Opérations en cours
- Bâti léger

Tableau des emplacements réservés

Número	Objet	Bénéficiaire	Surface, m²
1	Aménagement de l'entrée de ville	Commune	5 059
2	Aménagement de la RD116	Conseil Départemental	3 744
3	Aménagement d'une aire de stationnement	Commune	1 574
4	Aménagement des abords de la fontaine	Commune	1 525
5	Aménagement d'un cheminement doux et recalibrage de voirie	Commune	1 955
6	Extension de la station d'épuration	SIAEP	27 953
7	Aménagement d'équipements publics	Commune	21 629
8	Aménagement du carrefour	Conseil Départemental	558
9	Recalibrage de voirie et/ou aménagement d'un cheminement doux	Commune	211
10	Elargissement de voirie	Commune	281
11	Recalibrage de voirie et/ou aménagement d'un cheminement doux	Commune	802
12	Aménagement d'un cheminement piéton	Commune	111
13	Recalibrage de voirie et/ou aménagement d'un cheminement doux	Commune	2 433
14	Recalibrage de voirie et/ou aménagement d'un cheminement doux	Commune	10 869